

COMPTE RENDU

Séance du 24/11/2020

L' an 2020 et le 24 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , au Réfectoire sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BRUNEAU Valérie, DEROUINEAU Isabelle, LEBARBIER Nathalie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : ALLANET Christophe, BUREAU Joël, PAPILLAUD Christian, PIGEON Éric, POTTIER Victorien, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Sindy à Mme NORMAND Adeline, MM : LEROUX Loïc à M. PIGEON Éric, MENANT Sébastien à M. POTTIER Victorien

A été nommée secrétaire : Mme NORMAND Adeline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 17/11/2020

Date d'affichage : 17/11/2020

Objet de la séance

SOMMAIRE

- Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Appel de fond Centre d'Information sur le droit des Femmes et des Familles
- Taxe d'Aménagement
- Droit de Préférence
- Transfert compétences SIVOS
- Demande d'aide CCAS
- Logements sociaux
- Questions diverses

Madame le maire ouvre la séance à 20h00 et indique que vu la situation sanitaire celle-ci se déroulera à huit clos.

2020/ Désignation des commissaires amenés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La fiscalité professionnelle unique est en vigueur sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2018.
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), se substituant à la Commission Communale des Impôts Directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.
Vu que la CIID doit comprendre 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Sarthe, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres.
Vu le Code Général des Impôts
Considérant qu'il revient au Conseil Municipal, la charge de proposer 3 commissaires dont 1 résident hors du territoire de l'EPCI mais inscrit au rôle de la commune.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité

Décide de désigner comme Commissaires amenés à siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts directs :

Monsieur OZAN David, Monsieur Cédric PREZELUS et Monsieur Michel AHIER (résident hors du territoire).

Charge Madame le Maire d'adresser à la Communauté de Communes la liste détaillée des Commissaires ainsi précédemment cités.

2020/61 Sollicitation CIDFF

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) sollicite une subvention à hauteur de 0.10€ par habitant de la part de la commune de Nuillé le Jalais, pour assurer les permanences dans les locaux du centre social.
Vu la population de Nuillé le Jalais de 529 habitants,

Considérant le service rendu à la population, le conseil municipal devra délibérer pour :

- Accepter de verser une subvention de 52,90 € pour l'année 2020
- Décider d'inscrire le montant de 54.80 € au budget 2021

2020/62 : Taxe d'aménagement

Vu la délibération en date du 07 novembre 2017, instaurant la taxe d'aménagement au taux de 2%,
Vu la possibilité de modifier ou de maintenir le taux

Considérant qu'il est nécessaire au conseil municipal de se prononcer sur la modification ou le maintien du taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 2%, à compter du 1er janvier 2021

Toutefois, le taux fixé pourra être modifié tous les ans.

2020/63 : Droit de préférence

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une parcelle, cadastrée B 214 de 11a 90ca au lieudit "La Taille" est en vente.
Madame le Maire informe d'un courrier de Me LECOMTE indiquant le droit de préférence de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de renoncer et donc de ne pas exercer son droit de préférence concernant la parcelle B 214.

2020/64 Transfert compétences Sivos

Vu la délibération 2020/16 du 03 novembre 2020 du conseil syndical réorganisant les compétences du SIVOS.

Madame le Maire informe l'assemblée des compétences qui reviennent au SIVOS :

- organisation de l'accueil des élèves pendant le transport scolaire, le temps de classe (en soutien aux enseignants) et le temps de récréation de la pause méridienne.
- organisation de l'entretien des locaux.
- gestion des frais de fonctionnement (charges personnel SIVOS, locations mobilières, fournitures scolaires, fournitures administratives, petits équipements, etc).

- gestion des frais d'investissement en matériel pédagogique, bureautique, informatique, en mobilier scolaire, en jeux et jouets intérieurs ou extérieurs déplaçables (trottinettes, vélo, ballons...).

Madame le Maire informe l'assemblée des compétences qui reviennent à la commune :

Seuls les biens meubles et à caractère pédagogique pouvant être déplacé d'une école à l'autre sont de la compétence du SIVOS en matière d'acquisition, d'entretien ou de remplacement. A noter que la classe scan de Nuillé le Jalais appartient au SIVOS et est donc de sa compétence que ce soit pour le mobilier ou l'immobilier.

- La cantine (organisation et personnel sur le temps de repas)
- Le financement, l'entretien, la rénovation, le remplacement de l'équipement extérieur (hors classe scan de Nuillé le Jalais) :
- les bâtiments et sols, les prises, les interrupteurs, les climatisations, radiateurs, les volets, clôtures, portails, murets, plantations, arbres, terrain, etc.

=> TOUS les biens non meubles (non démontables) et qui n'ont pas de caractère pédagogique.

- l'achat des produits et matériels nécessaires à l'entretien des locaux et des extérieurs.
- les charges liées aux bâtiments (factures d'eau, d'électricité, de téléphone, de ramassage des ordures ménagères...).

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de reprendre la compétence relative à l'achat et l'entretien des jeux extérieurs à la commune.

Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de l'entretien des jeux extérieurs à la Commune.

2020/65 : Aide financière

Madame le Maire présente à l'assemblée un dossier que l'assistante sociale du Conseil Départemental a adressé au C.C.A.S pour une demande d'aide financière concernant Mr BRIQUET Jean-Paul pour le règlement d'une facture d'énergie à hauteur de 200€.

Après délibération, et examen du dossier, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière de 200€ à Mr BRIQUET Jean Paul pour le règlement de la facture d'énergie.

2020/66 : Logements sociaux

Vu les logements situés 7 et 7bis rue du Sablon
Vu la convention avec le centre social
Vu l'état général des logements

Madame le Maire expose à l'assemblée les travaux déjà réalisés et ceux à prévoir pour remettre en état les logements.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir réalisé plusieurs devis, les travaux s'élèvent à plus de 50 000€

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre l'immeuble regroupant les logements situés au 7 et 7bis rue du Sablon à la vente.
- d'autoriser Mme le Maire à réaliser les démarches nécessaires au remboursement par anticipation des crédits liés à ces logements.
- d'autoriser Mme le Maire à faire l'ensemble des démarches pour vendre l'immeuble
- d'autoriser Mme le Maire à fixer le prix de vente du bien.

Complément de compte rendu :

- Mme Le Maire informe l'assemblée que le préavis pour des logements sociaux est de 6 mois qui sera à adresser au centre social. Le centre social se chargera d'avertir les locataires.
- Mme Le Maire fait un point sur les emprunts de la commune en cours,

| Nom de l'emprunt | Type de travaux | Banque | | Montant d'origine | Durée de l'emprunt | 1 ^{ère} échéance | Fin crédit | Montant Restant au <u>01/01/2021</u> |
|-----------------------|-------------------------|----------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|---------------|--------------------------------------|
| | | | Montant du remboursement | | | | | |
| CIL 1 | Logement sociaux | CIL | Montant du remboursement | 17 874.65€ 11 7250 Frs | 25 ans | Décembre 1996 | Décembre 2020 | 1 093.15€ |
| Amélioration logement | Logement sociaux | CDC | ~ 1200€ Annuel | 23 553.37€ 154 500 Frs | 32 ans | Juin 1997 | Juin 2028 | 7 743€ |
| Réhabilitation | Logement sociaux | Crédit foncier | 3477.52€ Annuel | 33 538.78€ 220 000 Frs | 25 ans | Octobre 1997 | Octobre 2021 | 3 477.52€ |
| <u>Emprunt 10</u> | Enfouissement éclairage | Crédit mutuel | ~ 2600 € Trimestriel | 100 000€ | 10 ans 120 mois | Juin 2012 | Mars 2022 | 12 500€ |
| Travaux aire de jeux | Terrain jeux | CA | 2565.88€ Trimestriel | 100 000€ | 10 ans 120 mois | Juin 2020 | Mars 2030 | 92 675.57€ |

Parmi ces emprunts, 3 ont été contracté pour les logements Sociaux. Au 1^{er} janvier, il restera 15 740.01€ à rembourser qui pourront être budgétisé en 2021 afin de les clôturer et ainsi pouvoir effectuer la vente.

Les 2 autres emprunts correspondent :

- o l'enfouissement de l'éclairage public qui se termine en mars 2022 et restera au 1^{er} janvier 2021 12 500€
- o L'aménagement du bourg et du terrain de jeux qui se termine en mars 2030 et restera au 1^{er} janvier 2021, 92 675.53€
- Mme le Maire informe qu'au vu de la crise sanitaire de cette année, le repas ainsi que le goûter des aînés n'ont pu se dérouler, de ce fait la commission animation a mis en place des colis de Noël.
 - o Mr Pottier précise que les colis seront distribués par la commission animation aux personnes de plus de 65 ans.
50 colis individuels à 13.50€ et 25 colis 2 personnes à 19€ ont été commandé auprès la société « Ducs de Gascogne »
- Mme Adeline Normand présente le logo élaboré par la commission communication qui est validé à la majorité du conseil municipal.
- Mme Normand demande aux conseillers n'ayant pas transmis leur photo pour le jalaisien de le faire dans les plus brefs délais.
- Mme le Maire fait un point sur les divers travaux de la commune :
 - o Bellevue-jalais : les travaux ont été décalé d'une semaine et se dérouleront du 23/11 au 04/12 à la demande d'HRC. Une réunion de chantier se déroulera le 27/11 à 11h
 - o Allée de l'école réalisée pendant les vacances scolaire de la Toussaint par la société Cousin de Nuillé le Jalais à hauteur de 2029€. L'entrepreneur nous a également déraciné les souches de la haie derrière le commerce.
 - o Le panneau d'affichage de l'école a été réalisé par Walter, pour information celui-ci nous avez été remboursé l'année précédente à la suite d'une dégradation.
 - o Les canalisations rues des Lauriers, du Jalais et des Lauriers seront nettoyés par la société SAM à hauteur de 672€
 - o Le devis de la réparation de l'horloge de l'église vient d'être validé à hauteur de 738€ HT auprès de la société BODET
 - o Le devis pour l'abattage de 4 chênes situés au lieudit « les foutières » vient d'être validé à hauteur de 738€HT. Cet abattage est nécessaire pour le passage de la fibre.

- L'achat des ralentisseurs a été retourné auprès de la société. Au vu de la réglementation et le type, les ralentisseurs ne convenaient pas à nos besoins.
- Mme le Maire informe d'une information récente de la direction de la douane. La licence de débit de tabac ne pourra pas être reconduite au vu de la radiation de l'ancien propriétaire auprès du registre du commerce le 30/08/2020. A priori, seul une tolérance pourra être accordé, en s'alimentant auprès d'un détenteur de licence, afin d'être uniquement revendeur.
- Mme Bruneau Valérie informe l'assemblée que la communauté de commune à décider qu'un pompier en service pourra déposer ses enfants en périscolaire gratuitement et dans n'importe quel centre.

La séance est levée à 21h45